

Séance du mardi 01 avril 2025

Membres en exercice : 9 *L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Adèle KUENTZ,*

Présents : 8 *Date de la convocation : 24/03/2025*

Votants : 8 **Présents :** Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Isabelle SORIA, Jeremi BARANOWSKI, Mireille SIGUAN, Michele VIGREUX, Stephane DAMOND, Alain MICHEL

Pour: 8

Contre: 0 **Représentés :**

Abstentions: 0 **Excusés :**

Absents : Evelyne ROUSSILLON

Secrétaire de séance : Marie-José FINIELS

Objet : Fonctionnement du CCAS - année 2025

DE_2025_006

Mme le Maire rappelle que depuis plusieurs années, une aide aux activités est mise en place pour participer aux frais des familles lors de l'inscription de leurs enfants à des séjours de vacances (centre aéré, colonies...) ou encore pour effectuer des activités culturelles et sportives pour les enfants comme pour les adultes, résidents permanents sur la commune, sans condition d'âge.

Mme le Maire propose de renouveler comme l'année précédente les participations suivantes avec les mêmes barèmes :

***Pour les séjours de vacances des enfants :**

Mme le Maire propose que le CCAS participe de la manière suivante (aide possible par enfant et par semaine) sur présentation de justificatifs :

- A hauteur de 50% du montant du séjour (qu'il soit avec ou sans hébergement) avec un plafond de 100€/enfant/semaine (attestation sur l'honneur à l'appui).

Une participation des familles devant toujours rester à charge.

***Pour les activités culturelles et sportives:**

Sur présentation de justificatifs, Mme le Maire propose une aide pour adultes et enfants, résidents sur la commune de Piégut, sur le modèle suivant :

- A hauteur de 50% du montant de l'activité avec un plafond de 100€/personne/an.

- Seule une activité/personne/an sera aidée (attestation sur l'honneur à l'appui).

Une participation des familles devant toujours rester à charge.

Mme le Maire présidente du CCAS demande aux membres du CCAS de délibérer à ce sujet.

Après avoir débattu, le CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver les propositions de Mme le Maire pour les séjours de vacances et pour les activités culturelles et sportives.**

- **D'informer les habitants de Piégut par mail, par affichage et sur le site de la mairie**



- D'effectuer le remboursement aux familles de la part prise en charge par le CCAS sur présentation de la facture acquittée, ou de l'engagement de paiement (copie du chèque déposé à la structure par exemple)

Le Maire
Adèle KUENTZ, Présidente du CCAS

Le secrétaire de séance

